

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE TUNISIE

**COURS DE  
SOCIOLOGIE POLITIQUE**

**Chawki GADDES**

Assistant en Droit Public et en Sciences Politiques  
à la Faculté des Sciences, Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis

---

# INTRODUCTION

---

Ce cours de sociologie politique s'inscrit dans le cadre d'une formation d'ingénieurs de haut niveau à l'école polytechnique qui doit reposer entre autre sur une solide connaissance en sciences sociales et une bonne culture générale.

Les programmes réservent une quinzaine d'heures à ce cours. C'est donc un enseignement qui se limitera à dispenser des notions de sociologie politique en essayant de faire acquérir les notions de base de cette science et d'habituer les étudiants aux méthodes utilisées dans cette spécialité.

Nous commencerons par répondre à certaines interrogations dans le cadre d'une introduction : Qu'elle est la définition qui peut être donnée à la sociologie, (I) qualifiée de politique ? (II) En quoi diffère-t-elle des sciences voisines tel que la science juridique ? (III) Quelles sont les caractéristiques de la démarche suivie en sociologie et qui en font une science (IV) Enfin, nous présenterons les différents axes de cette initiation ? (IV).

## I. DÉFINITION ET GENÈSE DE LA SOCIOLOGIE

### A. DÉFINITION ÉTYMOLOGIQUE

La sociologie est une science dont la définition sur le plan étymologique nous met en face d'un mariage insolite entre le latin et le grec. En effet, ce terme est composé de deux racines. D'un côté on retrouve un terme latin *societas* et de l'autre un terme grec *logos*.

Le premier terme est très ressemblant à celui utilisé dans la langue française et désigne la société. Le grand Larousse le définit comme un "ensemble d'être humains vivant en groupe organisé". C'est aussi "le milieu dans lequel quelqu'un vit et qui est caractérisé par ses institutions, ses lois et ses règles".

Le *logos* quant à lui désigne en grec le discours. Ce terme dans son acception logique désigne un ensemble d'énoncés liés entre eux par une logique spécifique et consistante, faite de règles et de lois et qui apportent des informations sur des objets ou des idées.

Ainsi la contraction de ces deux termes nous amènerait à dire que la sociologie est "les énoncés basés sur des règles précises portant sur la connaissance des ensembles d'être

humains vivant en groupe organisé". La sociologie peut être ainsi définie comme étant la science, et donc l'étude scientifique, des sociétés humaines et des faits sociaux.

Historiquement, la dénomination de sociologie, a été pour la première fois utilisée par Auguste Comte en 1836. Au début de sa recherche portant sur les lois évolutives de la société, il avait dénommé cette discipline "physique sociale". Cette dénomination tire son fondement dans le fait que cette discipline se consacre à l'étude des phénomènes sociaux comme le fait exactement la science de la nature. Elle décrit les faits tels qu'ils existent, sans aucun jugement de valeur. En effet, avant la naissance de la sociologie on étudiait les faits sociaux, mais sous un angle philosophique et moral. Ce qui donnait comme résultat une idée de ce que devrait être la société et non ce qu'elle était en réalité. Les croyances religieuses et métaphysiques prenaient ainsi le dessus dans cette étude. C'était une étude basée sur un raisonnement *a priori* et une méthode déductive.

Mais cette dénomination fut utilisée par un astronome et mathématicien belge au nom d'Adolphe Quételet<sup>1</sup>. Il la consacra à l'étude statistique des phénomènes sociaux tels que la criminalité et la démographie. Cette étude devait se faire par l'observation des faits sociaux et leur interprétation par des théories explicatives.

Si Comte a été le premier à utiliser le terme de sociologie dont la paternité lui revient sans aucun conteste, il ne peut en aucun cas être considéré comme son père fondateur. La sociologie comme science a pris naissance bien avant Auguste Comte pour évoluer à travers les oeuvres des penseurs aussi bien occidentaux qu'arabes. Chacun d'entre eux posait un jalon sur la voie de l'indépendance de cette nouvelle science par le choix d'une méthode propre à elle.

## **B. GENÈSE DE LA SOCIOLOGIE MODERNE**

La genèse de la sociologie moderne remonte au père réel de cette science : Ibn khaldoun (2) suivi par Machiavel (3) et Montesquieu (4). Mais pour respecter la vérité scientifique, il faut avouer que c'est Aristote (1) qui a lancé les premiers jalons de cette science.

### **1. Aristote (384-322 Av. J.C.)**

Aristote est le philosophe grec, fondateur de la logique. Raisonnant toujours par définition et classification il a considéré que l'homme était un *zoon politikon* autrement dit un animal politique ou social. Il considérait que la vie humaine était possible en dehors des sociétés, mais dans ce cas elle serait d'une valeur inférieure. C'est ainsi que l'on retrouve dans les écrits d'Aristote des études sur le cadre social de la société dans laquelle est appelé à vivre son animal politique.

---

<sup>1</sup> Quételet, *L'homme et le développement de ses facultés, essai de physique sociale*, 1835

Se distinguant de ces prédécesseurs et principalement de Platon, Aristote utilise une méthode comparative et inductive. Il étudie systématiquement les régimes politiques existants à l'époque. C'est cette observation empirique des faits sociaux qui fait de lui le précurseur de la sociologie politique moderne. Mais Aristote reste malgré tout un philosophe.

## 2. Ibn Khaldoun (1332-1406)

Malgré le mutisme occidental sur la question, Ibn Khaldoun est le premier penseur qui peut être qualifié de sociologue. Il est l'auteur de la *Muqaddima*. Celle-ci tire son nom de la fonction d'introduction qui lui a été assignée dans *Kitab el ibar* datant de 1377.

Ibn Khaldoun y développe le caractère récent de cette discipline et s'étonne d'ailleurs de l'inexistence d'écrits qui lui sont antérieurs dans ce domaine. C'est ainsi qu'il écrit : "... Nous pourrions dire qu'il s'agit d'une science indépendante, avec un objet et des problèmes propres : la civilisation de la société humaine (*al-'umrân al-basharî wa-l-ijtimâ' al-insânî*), et l'explication des accidents et des états qui l'affectent dans son essence ... l'examen d'un tel objet est une entreprise entièrement neuve, qu'il se place à un point de vue inaccoutumé ... il ne doit pas être confondu avec la rhétorique, qui est une des sciences de la logique. En effet, la rhétorique a pour objet les discours qui emportent la conviction et qui sont utiles pour obtenir l'adhésion du public en faveur d'une opinion déterminée, ou pour l'en détourner. Il n'a rien à voir non plus avec la politique. Cette science traite de l'art de gouverner une famille ou une cité, conformément aux exigences de la morale et de la sagesse, afin d'inspirer aux gens un comportement favorable à la conservation et à la pérennité de l'espèce ... On pourrait bien dire que c'est une science qui vient de naître. Jamais, je peux l'affirmer, je n'ai rencontré aucun auteur au monde qui ait traité du même objet ... L'ouvrage sur la Politique attribué à Aristote, qui est très répandu, renferme des éléments faisant partie de notre science. Mais ils n'y sont pas étudiés d'une manière complète, ni étayés d'une argumentation suffisante et sont mêlés à d'autres sujets ... C'est à Dieu que nous devons la connaissance de toutes ces choses, sans l'enseignement d'Aristote ..."<sup>2</sup>

La *Muqaddima* est une oeuvre scientifique, car basée sur l'observation d'un sujet ou d'un fait suivi d'une déduction logique à la lumière de laquelle est édictée une règle ou une loi. L'objet d'étude d'Ibn Khaldoun a été la société dans laquelle il a vécu.

Son oeuvre fut divisée en six chapitres. Le troisième a été consacré à la sociologie politique où il traite du pouvoir dans la société et aboutit à dégager des lois sur la dynamique sociale à travers la naissance, le développement et la mort des empires. Les

---

<sup>2</sup> *Muqaddima*, I / 328-331, Traduction de Abdessalem Cheddadi, La bibliothèque arabe Sindbad, Paris 1986

chapitres suivants ont été consacrés à la sociologie urbaine et celle économique. Ibn Khaldoun y dissèque les civilisations sédentaires ainsi que les activités économiques.

### **3. Machiavel (1469-1527)**

Machiavel a abondé par la suite dans ce sens dans son oeuvre principale le Prince de 1513 qui ne fut publié qu'après sa mort en 1532. C'était un écrivain et homme politique italien qui est né à Florence. Il fut envoyé dans plusieurs États en mission diplomatique. Ayant été obligé de s'exiler, il rédigea cette oeuvre pour Laurent II de Médicis pour gagner sa grâce.

Dans ces écrits il essaya de traiter du pouvoir dans la politique. Au vu de ses expériences et constatations, il dégagera les qualités que doit avoir tout gouvernant et mettra à leur tête la ruse et le déguisement de la pensée et ce dans l'intérêt suprême de la patrie. Il subordonnera la morale à la raison d'État. C'est ainsi qu'un monarque doit se maintenir durablement au pouvoir même s'il est intrus. Tout est acceptable pour atteindre ce but : la ruse, le mensonge, l'assassinat, les stratégies d'alliance surtout avec le peuple contre les grands, l'utilisation des fortunes, l'armement pour obtenir l'obéissance et le commandement des soldats par la cruauté comme c'était le cas d'Hannibal qu'il cite en exemple.

Le plus important pour le prince c'est de paraître cruel, l'être vraiment n'est pas une nécessité. Ce qui est vital, c'est le paraître et non pas l'être. Le souverain est ainsi tenu de maintenir de soi une opinion qui dissuade toute tromperie ou trahison à son égard. Ce sont ainsi les qualités apparentes qui sont effectives pour un souverain en lui permettant d'asseoir une domination politique. De ce fait un souverain qui passerait pour intègre, fidèle et charitable perdrait bien vite le pouvoir. Même s'il a ces qualités elles ne doivent pas constituer une entrave à ces actions.

La méthode utilisée par Machiavel pour aboutir à ces conclusions on fait de lui l'un des précurseurs de la sociologie moderne. En effet, l'auteur se base sur l'observation directe des faits pour étudier la réalité sociale. Ces outils sont la comparaison et l'induction qui est l'opération mentale par laquelle on passe de l'observation d'un fait à une proposition qui en rend compte. L'induction est une opération mentale contraire à la déduction qui est l'action de tirer comme conséquence logique quelque chose de quelque chose d'autre.

Cette étude objective et à la limite amoral, ne se base sur aucun a priori. Machiavel écrira dans ce sens : "Il m'a semblé plus concevable de suivre la vérité effective de la chose que son imagination"<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Machiavel, *Le prince*, XV

C'est à travers ses constatations multiples qu'il essayera de dégager des constantes, des relations, des successions. Il généralisera à partir des séries de faits observés. C'est à partir de cette opération qu'il dégagera les lois sociologiques qui expliquent et régissent les faits sociaux.

#### 4. Montesquieu (1698-1755)

Montesquieu est le premier auteur occidental à rédiger un traité de sociologie politique. En effet, l'esprit des lois de 1748 est une oeuvre qui essaye à partir de la multitude des phénomènes et des expériences observées de faire ressortir des règles en s'attachant aux nuances et en les relativisant en se basant sur tous les éléments qui peuvent les influencer.

Cette étude se fait à travers l'examen des lois positives, leur fondement. C'est ainsi qu'à travers six parties il essaye de distinguer les lois naturelles des lois positives, déterminer la nature des gouvernements et les différentes composantes de l'État ainsi que l'existence des trois pouvoirs. Il étudiera, comme l'a déjà fait Ibn Khaldoun, l'influence du climat et du tempérament des peuples sur la marche du gouvernement.

Là aussi Montesquieu réussit à raisonner objectivement à partir des faits constatés. Les faits sociaux sont ainsi reliés par des liens objectifs. Il écrit d'ailleurs : "Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses"<sup>4</sup>. Sa science étudie le réel loin de tout *a priori* car il "... dit ici ce qui est, et non ce qui doit être"<sup>5</sup>.

C'est à travers ces auteurs que la sociologie moderne va acquérir ses fondements méthodologiques. Cette opération lui donnera sa qualité de science indépendante des autres disciplines que sont l'histoire, la philosophie ou la rhétorique. Elle s'en distinguera par une démarche propre et un traitement empirique des phénomènes sociaux qui seront étudiés à la fin de cette introduction.

## II. DÉFINITION DU POLITIQUE

Le terme de politique nous vient du monde grec. En effet, la parenté est claire entre ce terme et le terme *polis* qui veut dire cité ou ville. Mais il est indiscutablement plus proche du mot *politica*. Ce terme a un sens précis et c'est tout ce qui concerne l'État, la constitution, le régime politique, la République, la souveraineté. C'est là un terme qui fut d'ailleurs repris par le latin pour en faire *politicus*.

<sup>4</sup> Montesquieu, *L'esprit des lois*, Préface

<sup>5</sup> Montesquieu, *L'esprit des lois*, Livre IV, chap. II

Dans le Larousse, c'est l'adjectif de la chose relative à l'organisation du pouvoir dans l'État et à son exercice. Le littré définit la politique comme la science du gouvernement des États. Le Robert est plus large dans la définition qu'il donne puisqu'il spécifie que c'est la pratique du gouvernement des sociétés humaines.

Ce terme désigne donc dans toutes les définitions l'organisation et l'exercice du gouvernement. Là où l'on remarque des différences c'est au niveau du cadre tracé pour l'exercice de ce gouvernement. Certaines définitions parlent d'État alors que d'autres de sociétés humaines. La deuxième acception est plus large et englobe l'État. En effet, on peut gouverner n'importe quel ensemble de personnes, de groupes humains. Ils peuvent d'ailleurs constituer une association, une fédération, un État ou plusieurs États.

Dans ce sens André Hauriou remarque que "l'État n'est pas la seule société dans laquelle les hommes se trouvent engagés. Il existe des quantités d'associations, de clubs, de partis politiques, de syndicats, d'églises ou de groupes, à l'intérieur desquels des phénomènes de conduite des hommes se produisent, phénomènes qui ont, par suite, un caractère politique, au sens large du terme".

Max Weber, pense quant à lui que le politique est l'adjectif de toute action tendant à exercer le pouvoir ou à en influencer la répartition entre les États ou au sein même de l'État entre divers groupes de personnes.

Le politique pour reprendre Georges Burdeau est toute action ou situation où se traduit des relations d'autorité et d'obéissance.

La politique est donc pour résumer l'organisation et l'exercice de l'autorité ou du gouvernement quelque soit son cadre.

Avant d'en terminer avec la définition du politique il faut remarquer que suivant l'utilisation du terme au masculin ou au féminin, le sens qui lui est réservé diffère. En effet, *le* politique veut dire tout autre chose que *la* politique.

Daly Jazy dans son cours de sociologie politique écrit que le terme "utilisé au masculin, le terme politique est empreint de solennité. Au féminin, il devient banal jusqu'à devenir péjoratif"<sup>6</sup>.

Le terme utilisé au masculin renvoie aux structures exerçant un pouvoir politique dans la société. C'est une vision statique des choses. Au féminin le même terme renvoie aux phénomènes politiques, à l'action politique. Dans ce cas la politique est une notion dynamique des phénomènes sociaux.

---

<sup>6</sup> Jazy (D.), Sociologie politique, École polytechnique de Tunisie, Polycopié, 1995, p. 28

### III. DÉFINITION DE LA SOCIOLOGIE POLITIQUE

Ainsi la sociologie politique est la science des sociétés humaines et des faits sociaux non dans leur globalité mais ceux liés au pouvoir, à son organisation, à son exercice et sa transmission au sein des groupements humains qui prennent aujourd'hui principalement la forme d'État.

Cette première donnée soulève d'ailleurs de vives controverses dans le monde de la sociologie politique. En effet, la doctrine est partagée en deux clans : certains considèrent que la sociologie politique est la science de l'État alors que d'autres considèrent qu'elle est la science du pouvoir.

Cette rivalité révèle donc une antinomie entre les notions de "pouvoir" et d'"État". Le débat a d'ailleurs donné lieu à deux conceptions de la sociologie politique.

La première conception considère que le terme même de politique vient de *polis* qui veut dire cité nation ou groupement qui aujourd'hui a pris la forme d'État. Ce raisonnement nous amènerait à dire que la sociologie politique est ainsi la science de l'État. Les tenants de cette conception sont Georges Davy, Marcel Prélot, Marcel Bridel, Jean Dabin et des sociologues de l'ancienne U.R.S.S. et des démocraties populaires.

Mais M. Prélot spécifie bien que cette étude englobe "la totalité des diversités étatiques" pour aboutir à inclure comme objet de ses réflexions l'État dans ces formes historiques, dans ces formes imparfaites et dans son cadre international.

La deuxième conception plus moderne et réaliste considère que la sociologie politique est la science du pouvoir, de l'autorité, du commandement, du gouvernement dans quelque société humaine que ce soit.

Le pouvoir en effet, s'exerce dans tout groupement social, dans toute organisation sociale même la plus microscopique. C'est ainsi que le pouvoir est présent dans le cadre de l'État mais aussi dans les entreprises, les partis politiques, les syndicats, la famille. Cette conception est défendue en France par de grands noms comme Georges Vedel ou Georges Burdeau.

Pour rapprocher ces deux conceptions, on pourra dire que les tenants de la première conception ont limité l'étude au cadre étatique du fait qu'ils considéraient cette forme d'organisation comme parfaite. C'est donc là une conception mythique de l'État. Mais rien n'empêche de raisonner sur des cadres imparfaits, en constitution, en évolution. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas donner trop de poids à cette controverse.

Ainsi la sociologie politique est une démarche scientifique consacrée à l'étude de l'organisation du pouvoir et sa transmission dans tout groupement humain organisé, dont l'État n'est qu'une forme parmi d'autres.

Cette définition nous permettra de situer la sociologie politique par rapport à certaines sciences voisines comme les sciences politiques et les sciences juridiques.

## IV. DISTINCTION DES SCIENCES VOISINES

Deux sciences voisines peuvent prêter à confusion avec la sociologie politique. C'est d'un côté la ou les sciences politiques (A) et deuxièmement les sciences juridiques et plus précisément le droit public (B).

### A. SOCIOLOGIE POLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES

En ce qui concerne les sciences politiques, certains auteurs considèrent que la sociologie politique est synonyme des sciences politiques. En effet, Roger-Gérard Schwartzenberg dans son traité de sociologie politique<sup>7</sup> parle indifféremment de la sociologie politique "ou" de la science politique.

La sociologie politique et les sciences politiques partagent le même objet d'étude qui sont les phénomènes sociaux et utilisent la même démarche. C'est pour cette raison que Schwartzenberg considère leurs dénominations comme "synonymiques". Elles désignent la même recherche. Maurice Duverger dans son livre de sociologie politique écrit dans la préface que "les termes de science politique et de sociologie politique sont presque synonymes ... en France, l'expression "sociologie politique" marque souvent une rupture avec les méthodes juridiques ou philosophiques longtemps dominantes de la science politique, et une volonté d'analyse par des méthodes plus scientifiques"<sup>8</sup>. Il conclut d'ailleurs que "ces différences n'ont pas d'importance pratique"<sup>9</sup>. Duverger considère en effet, que "la science politique désigne une approche large de la science des phénomènes politiques, qui les considère à la fois sous l'angle des institutions juridiques, de l'histoire, de la géographie humaine, de l'économie, de la démographie, etc., en même temps que sous l'angle proprement sociologique. La sociologie politique désigne plus spécialement cette dernière approche"<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> Schwartzenberg (R.G.), *Sociologie politique*, Montchrestien, Collection Domat Science politique, IV<sup>ème</sup> édition, 1988

<sup>8</sup> Duverger (M.), *Sociologie de la politique, éléments de sciences politiques*, P.U.F., Thémis, Paris, 1973

<sup>9</sup> Duverger (M.), *Idem*.

<sup>10</sup> Duverger (M.), *Idem*.

S'allient d'ailleurs à cet avis Reinhard Bendix et Seymour Martin Lipset et Raymond Aron.

Aron considère que la sociologie politique et la science politique se distinguent par une imperceptible nuance dans la formation et dans l'attitude des politicologues et des sociologues.

Arrivé à cette conclusion de synonymie, Schwartzberg penche vers la dénomination de sociologie politique du fait que cette science supprime les frontières entre les spécialités pour essayer de replacer les phénomènes politiques dans l'ensemble des phénomènes sociaux

## **B. SOCIOLOGIE POLITIQUE ET SCIENCES JURIDIQUES**

D'un autre côté la sociologie politique doit être distinguée des sciences juridiques. En effet, le droit a pour mission d'étudier, entre autre, les règles d'organisation du système politique dans une société. Le cadre juridique trace les règles de l'organisation politique et encadre le jeu politique dans l'État. De ce point de vue, le droit a le même objet d'étude que la sociologie politique. Mais la différence réside principalement dans le fait que la sociologie étudie ce qui se passe réellement sur le plan politique, alors que le droit trace à travers ses dispositions une image de ce que devrait être la société politique dans un État donné.

En effet, le droit constitutionnel qui est l'ensemble des normes régissant les phénomènes politiques dans une société, à des difficultés à rendre compte à travers ses catégories traditionnelles de la pratique politique dans une société donnée. D'un autre point de vue, le droit est un ensemble de règles qui est édicté par des juristes sans prise en considération réelle de la réalité et des conditions effectives de son application. Cet état de chose aboutit à un décalage entre le réel et le juridique. C'est là un phénomène qui est confirmé par la théorie du droit prospectif selon laquelle la norme juridique est érigée dans une société non pas pour régir une situation existante, mais aussi et surtout, pour contribuer par son autorité à modifier une mentalité, une pratique ou une façon de voir de la société. Dans ce cas le droit précède la réalité pour l'encadrer et en canaliser l'évolution.

Il ne faut pas oublier non plus que la sociologie politique est très apparentée au droit. Jean Pierre Cot est même allé jusqu'à dire qu'elle était "la fille incestueuse de l'histoire et du droit"<sup>11</sup>. Cette affirmation s'explique par le fait qu'historiquement, les phénomènes politiques ont dans un premier temps été analysés dans une perspective historique. Par

---

<sup>11</sup> Cot (J-P.), & Mounier (J-P.), *Pour une sociologie politique*, éditions du Seuil, collection points, 1974, p. 11

la suite, les facultés de droit abritèrent en France l'enseignement de la sociologie politique à côté du droit constitutionnel.

## V. LA DÉMARCHE SOCIOLOGIQUE

La sociologie comme toute science peut se définir, comme cela a été fait *supra*, par l'objet de son étude. Mais cette définition peut nous amener à la confondre avec des sciences voisines comme c'est le cas des sciences juridiques. C'est pour cette raison qu'elle doit se définir principalement par sa démarche propre qui la distingue des autres sciences.

La naissance de la sociologie moderne s'est matérialisée par l'évolution de la démarche utilisée dans l'étude du phénomène social. La société était auparavant étudiée sous l'angle philosophique et moral. On essayait de définir non ce qu'était la société mais plutôt ce qu'elle devrait être, conformément à ces propres croyances et convictions. Cet examen aboutissait à porter des jugements de valeurs sur les phénomènes sociaux. Avec Les précurseurs de cette nouvelle démarche, Aristote, Ibn Khaldoun, Machiavel et Montesquieu, on a commencé à étudier l'objet d'un point de vue scientifique, comme étant une chose comme le faisait la physique ou toute autre science objective.

La démarche sociologique est basée sur l'observation objective des faits et donc une méthode inductive. Les écrits des auteurs qui ont mis les premiers jalons de cette science sont très clairs sur ce point précis.

Ibn Khaldoun dans sa *Muqaddima* traite bien de cette démarche spécifique à sa discipline. Il écrit dans ce sens : "... le fait de prendre parti pour une opinion ou une doctrine. Lorsque l'âme observe la neutralité à l'égard d'une information, elle l'examine avec toute l'attention nécessaire afin d'y discerner le vrai du faux. Si, au contraire elle se nourrit d'un préjugé en faveur de telle opinion ou de telle croyance, elle accepte d'emblée tout ce qui va dans son sens, et son inclination et sa partialité agissent comme un voile sur son oeil intérieur et l'empêchent de procéder à un examen critique. C'est ainsi qu'elle est amenée à accepter les récits mensongers et à les transmettre"<sup>12</sup>.

C'est ce qui fait dire à Machiavel dans le Prince qu' "il m'a semblé plus convenable de suivre la vérité effective de la chose que son imagination"<sup>13</sup>. L'étude doit donc se tenir aux faits, reposer sur l'observation, la comparaison, l'induction. Le sociologue essaye à

---

<sup>12</sup> Muqaddima, I / 328-331, Traduction de Abdesslem Cheddadi, La bibliothèque arabe Sindbad, Paris 1986

<sup>13</sup> Machiavel, Le Prince, XV

partir de la multitude de faits qu'il observe, de faire ressortir des constantes, des relations, des successions significatives. Il essaye de découvrir ainsi des lois qui pourraient expliquer les événements observés.

Cette démarche sera reprise par Montesquieu pour l'étude des lois et des systèmes juridiques. Dans la préface de *l'esprit des lois* Montesquieu déclare "... je n'ai point *naturellement* l'esprit désapprobateur ... je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais des choses de la nature des choses"<sup>14</sup>. Dans l'éloge de Montesquieu, d'Alembert écrit : "... sans s'appesantir, à l'exemple de ceux qui l'on précédé, sur les discussions métaphysiques relatives à l'homme supposé dans un état d'abstraction; sans se borner, comme d'autres, à considérer certains peuples dans quelques relations ou circonstances particulières, [Montesquieu dans *l'esprit des lois*] envisage les habitants de l'univers dans l'état réel où ils sont, et dans tous les rapports qu'ils peuvent avoir entre eux. La plupart des autres écrivains en ce genre sont presque toujours, ou de simples moralistes, ou de simples jurisconsultes, ou même quelquefois de simples théologiens : Pour lui, l'homme de tous les pays et de toutes les nations, s'occupe moins de ce que le devoir exige de nous, que des moyens par lesquels on peut nous obliger de le remplir; de la perfection métaphysique des lois, que de celle dont la nature humaine les rend susceptibles; des lois qu'on a faites, que de celle qu'on a dû faire; des lois d'un peuple particulier, que de celles de tous les peuples"<sup>15</sup>.

La sociologie a profité de la démarche dont les premiers jalons ont été jetés par ces auteurs. Une approche scientifique qui essaye d'étudier les phénomènes sociaux comme ils se présentent et non pas comme ils devraient être. Ainsi, c'est un travail sur le réel basé sur l'observation. Les constats successifs aboutissant à la théorisation des phénomènes et par la suite l'édiction de règles.

Le travail du sociologue est ardu. En effet, faisant partie lui-même de la société qu'il est appelé à étudier, il risque de tomber dans la subjectivité et l'ethnocentrisme. Ce qui ne facilite pas sa tâche c'est, comme le souligne Émile Durkheim, que les faits sociaux sont indépendants des individus qui composent la société, ils ne dépendent pas de l'arbitraire individuel. Le fait social est complexe, il ne peut être mis à nu sans une démarche rigoureuse, scientifique. Quelle est cette démarche ? C'est ce que nous sommes amenés à étudier.

Le sociologue est appelée à donner des phénomènes sociaux une explication satisfaisante pour la raison. C'est une science qui d'après les termes de Mauss tend à

---

<sup>14</sup> Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Préface, GF Flammarion, 1979, p. 116

<sup>15</sup> D'Alibert "Éloge de monsieur le Président de Montesquieu", publiée avant les texte *De l'esprit des lois*., GF Flammarion, 1979, p. 78

“découvrir des lois ... c'est-à-dire lier des faits définis suivant des rapports définis”<sup>16</sup>. Pour aboutir à ce résultat il faut suivre une méthodologie rigoureuse, qualifiée de scientifique, donc éviter certains écueils.

Bachelard commence par préconiser une rupture dans le raisonnement sociologique entre le fait à étudier et les opinions communes. Il écrit : “Quand il se présente à la culture scientifique, l'esprit n'est jamais jeune. Il est même très vieux, car il a l'âge de ses préjugés. L'opinion pense mal, elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances. L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas”<sup>17</sup>.

Ces a priori sont l'ensemble de préjugés, d'opinions, d'idéologies, de valeurs, de normes, d'étalons, de catégories, de perceptions évidentes qui permettent à l'homme de vivre en harmonie avec la société, mais rendent son jugement subjectif.

Aussi bien le chercheur en sociologie que son lecteur doivent pour être scientifiques rompre avec les a priori de toutes sortes. De ce point de vue l'étude psychologique se distingue de celle sociologique. En effet, la psychologie est l'étude des déterminants individuels dans l'action de l'individu. La sociologie par contre est l'étude des déterminants sociaux de l'action sociale. Durkheim fait la part des choses dans son étude sur le suicide qui est un acte par essence individuel.

Pourtant Durkheim, laissant de côté les mobiles individuels du suicide, il met en relation le nombre des suicides avec les phénomènes sociaux. Sa conclusion fut que les suicides diminuent quand la société permet une intégration des individus en son sein grâce au relâchement des normes sociales. Ce phénomène apparaît, contrairement à nos a priori, non pas en période calme mais plutôt quand l'activité sociale s'intensifie. Ainsi pour Durkheim, le suicide n'est pas un acte individuel, mais plutôt un taux de mortalité global à toute la société.

Le problème réside donc, dans le fait, que le chercheur en sociologie ne peut être déconnecté de la société dans laquelle il vit. Il doit pourtant regarder la vie sociale qu'il vit comme un phénomène nouveau, loin d'être familier.

Le chercheur a une position dans la société, il a de ce fait tendance à voir les phénomènes sociaux à travers le rôle qu'il y joue : c'est ce qui peut être qualifié d'ethnocentrisme qui est le comportement tendant à privilégier les normes et valeurs de

---

<sup>16</sup> Mauss (M.) & Fauconnet (P.), “*La sociologie, objet et méthode*”, in Mauss, *Essais de sociologie*, Éd. du Seuil, coll. “Points”, 1968, p. 29

<sup>17</sup> Bachelard (G.), *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, 1970, p. 14

sa propre société ou classe sociale pour analyser les autres sociétés ou la société dans sa globalité.

L'opinion publique est un autre piège dont le chercheur doit se méfier. En effet, celle-ci peut être située comme étant l'opinion majoritaire. Un scientifique travaillant sur cette opinion, peut en faire une idéologie. Les chercheurs en sociologie devraient éviter d'utiliser ces étalons ou idéologies pour juger les sociétés à étudier.

Un autre écueil doit être dépassé par le sociologue, c'est celui du langage qu'il utilise pour véhiculer ces idées. Chaque mot que la société utilise est généralement emprunt de différents sens. Son utilisation par le sociologue peut l'amener à inclure dans son travail, sans le vouloir, et aux yeux de son lecteur, les prénotions qu'il renferme.

Enfin le sociologue doit être attentif à l'utilisation des métaphores. Celles-ci peuvent induire le sociologue à véhiculer dans son raisonnement des notions qui lui sont étrangères.

## VI. PRÉSENTATION DES AXES DU COURS

Cet enseignement s'articulera autour de trois axes fondamentaux qui permettront d'éclairer le lecteur sur les principales composantes d'une société politique ainsi que sur son fonctionnement.

Le **chapitre premier** sera consacré à l'étude de l'**État** comme cadre général de l'activité politique dans une société moderne.

Un **chapitre deuxième** sera consacré à l'étude du **système politique**. Celui-ci permettra de jeter un coup d'œil à la théorie générale des systèmes et à la méthode qui y est utilisée sous la dénomination d'analyse systémique.

Enfin, un **chapitre troisième** s'intéressera à l'étude des **partis politiques** qui avec les groupes de pression sont considérés comme étant les principales organisations qui animent le jeu politique dans les sociétés modernes